

Stratégie sur la forêt du Canada pour 2008 et au delà

document d'orientation



Canadian Council
of Forest
Ministers



Conseil canadien
des ministres
des forêts



Stratégie sur la forêt du Canada pour 2008 et au delà

document d'orientation

Résumé

Le Canada dispose d'immenses richesses forestières : une ressource naturelle d'une grande importance pour les Canadiens et le monde entier. Par ailleurs, nos forêts, l'industrie forestière et nos collectivités qui dépendent de la forêt, y compris les collectivités autochtones, sont confrontées à des défis importants en raison de la mondialisation des marchés, du réchauffement climatique, de l'évolution des caractéristiques démographiques, des relations internationales dynamiques et de l'évolution des institutions. Par conséquent, les forêts du Canada, l'industrie forestière et les collectivités qui dépendent de la forêt connaissent des changements profonds. Accepter et aller de l'avant avec ce changement est la clé de l'avenir : les gouvernements, l'industrie et les collectivités doivent innover et s'adapter, relevant ces nouveaux défis pour en faire des occasions de développement.

Ce document d'orientation présente diverses pistes de réflexion à l'intention des parties concernées du secteur forestier et s'inscrit dans le cadre des activités d'élaboration de la Stratégie sur la forêt du Canada pour 2008 et au-delà. Dans ce document d'orientation, le CCMF définit sa vision et les principes de l'aménagement forestier durable (AFD) au Canada. La stratégie ciblera les enjeux qui, de l'avis du CCMF, constituent les priorités nationales actuelles et futures ainsi que les buts et les objectifs établis à l'égard des secteurs d'activités principaux. Les parties concernées (y compris les gouvernements, les associations nationales autochtones, l'industrie, les universités, diverses organisations non gouvernementales et le public) sont invitées à formuler des commentaires et des avis au CCMF au sujet des principaux secteurs d'activité abordés dans ce document.

Ce document d'orientation invite les parties concernées à répondre à diverses questions posées dans le texte. Ces commentaires aideront le CCMF et les gouvernements qui en sont membres à concevoir et mettre en œuvre la prochaine stratégie sur la forêt. Depuis les années 1980, le Canada a élaboré plusieurs stratégies forestières nationales¹. La prochaine stratégie vise à mieux cibler les priorités d'importance nationale. Afin de clarifier les imputabilités, sa mise en œuvre sera assurée par le CCMF et les gouvernements qui en sont membres. Des mécanismes additionnels de mise en œuvre, auxquels participeraient les parties concernées, pourraient être élaborés compte tenu des commentaires qui seront reçus dans le cadre du présent exercice.

¹ Ces stratégies sont les suivantes : Stratégie forestière du Canada : document de travail, 1981-1987; Stratégie nationale pour le secteur forestier canadien (1987-1992); Stratégie nationale sur les forêts (1992-1998) - Durabilité des forêts : un engagement canadien; Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003) - Durabilité des forêts : un engagement canadien; Stratégie nationale sur la forêt (2003-2008) - Une forêt durable : l'engagement canadien.





Table des matières

I. Introduction	5
II. Objet du document d'orientation	6
III. Contexte de l'aménagement forestier durable au Canada	7
IV. Leadership du CCMF en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie	8
V. Vision et principes	9
VI. Enjeux	10
VII. Buts et objectifs	11
VIII. Processus d'implication des parties concernées	12
IX. Rétroaction et évaluation	13
X. Résumé	14
XI. Pour de plus amples renseignements	14
Annexe A : Enjeux potentiels examinés	15
Annexe B : Critères et indicateurs du CCMF	24





Stratégie sur la forêt du Canada pour 2008 et au delà

document d'orientation



I. Introduction

Les forêts canadiennes soutiennent nos collectivités et notre économie et constituent une composante dynamique de l'environnement. De l'Atlantique au Pacifique, de la pointe sud de l'Ontario à la vallée du fleuve Mackenzie, les forêts couvrent plus de 40 % de notre territoire. Essentielles pour plus de 350 collectivités, elles alimentent une industrie de plusieurs milliards de dollars, elles filtrent 20 % de l'eau douce du monde et constituent un habitat pour plus de 140 000 espèces de plantes, d'animaux et de micro-organismes.

Les Canadiens sont, à juste titre, fiers de leurs réalisations en matière d'intendance forestière, ainsi que du leadership international canadien en ce qui a trait à la conservation et à l'aménagement des forêts. Depuis les années 1980, le Canada a élaboré plusieurs stratégies forestières nationales, qui ont évolué de concert avec les valeurs changeantes, les nouvelles connaissances scientifiques, les nouveaux défis, les enjeux et la participation du public. Le monde est de plus en plus compétitif et complexe. Les attentes des particuliers et des marchés ont augmenté de manière considérable. La forêt n'est pas qu'un simple moteur économique : les Canadiens et le monde s'attendent à ce que nous gérions nos ressources forestières de façon à respecter les normes les plus élevées en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Le Canada a affirmé son engagement envers l'aménagement forestier durable en 1992, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), avec l'adoption de la Déclaration de principes relatifs aux forêts. Le Canada est également signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique, lesquelles sont des instruments ayant force obligatoire et ayant un effet sur les politiques forestières du Canada.

Le Cadre de critères et d'indicateurs (C et I) du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) représente une étape importante dans le suivi des progrès vers l'aménagement forestier durable et le respect des engagements internationaux. Le rapport sur les C et I de 2005, basé sur la révision du Cadre réalisée en 2003, souligne l'engagement continu du Canada envers





l'aménagement forestier durable. Les rapports réguliers, comme celui de 2005, permettent de mieux évaluer nos progrès à l'égard de l'aménagement forestier durable.

La gestion des ressources naturelles s'effectue dans un contexte complexe. Pour qu'elle soit efficace, elle doit aborder simultanément des enjeux intersectoriels, tels que l'économie et la politique commerciale, l'environnement, les impacts cumulatifs liés au développement, les droits des Autochtones et les traités, ainsi que les politiques touchant l'énergie et les transports. De plus, il faut respecter en tout temps les dispositions constitutionnelles qui définissent les

responsabilités des divers ordres de gouvernement en matière de gestion des ressources.

Le CCMF administre, au nom de tous les canadiens et de toutes les canadiennes, la stratégie sur la forêt du Canada. À ce titre, il entend mener le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie sur la forêt du Canada. Ceci constitue le rôle traditionnel du CCMF, comme ce fût le cas lors de l'élaboration de quatre stratégies nationales sur les forêts précédentes.

L'objectif global du CCMF pour la prochaine stratégie sur la forêt est de présenter une vision pour les forêts du Canada, de définir les priorités nationales et d'intégrer les initiatives d'aménagement forestier durable qui vont dans le sens des enjeux prioritaires. Le Canada a besoin d'une telle stratégie pour établir un cadre lui permettant de définir ses intérêts nationaux en matière de forêts, de communiquer ses intentions et de mesurer les progrès en matière de durabilité des forêts. La stratégie viendra épauler les diverses stratégies forestières de chaque ordre de gouvernement. De plus, elle constituera un mécanisme favorisant l'engagement des gouvernements membres du CCMF et des parties concernées dans les secteurs d'activité prioritaires.

II. Objet du document d'orientation

Par le biais du présent document, le CCMF désire impliquer les parties concernées dans une discussion sur la prochaine Stratégie sur la forêt du Canada. Le document présente ce que devraient être, selon l'avis du CCMF, la vision et les principes en matière d'aménagement forestier durable au Canada et identifie quelques enjeux clés d'importance nationale qui sont présentement prioritaires et qui le seront également dans l'avenir. Il décrit quelques-uns de ces enjeux qui touchent les Canadiens et leurs forêts et pose des questions dans le but d'obtenir des réponses constructives de la part des parties concernées. Il décrit également les initiatives entreprises par le CCMF et le secteur canadien des forêts.

Les parties concernées et les Canadiens et les Canadiennes sont invités à fournir des commentaires et des suggestions sur ce document et à répondre aux questions du CCMF. L'implication ouverte et transparente des groupes nationaux se fera grâce à un processus permettant de mobiliser les intérêts de chacun. Le CCMF impliquera les parties concernées à l'élaboration de la



prochaine Stratégie sur la forêt grâce au présent document d'orientation et à l'examen subséquent du projet de stratégie, avant son approbation. Le document d'orientation est publié en ligne, afin qu'il soit accessible à un large éventail d'intervenants dont les activités ne sont pas à l'échelle nationale. L'examen du projet de stratégie par les parties concernées, qui comportera également un atelier national, aura lieu au printemps 2008. Le CCMF rencontrera également sur demande les parties concernées dans le cadre de réunions bilatérales, pendant tout ce processus.



L'implication des parties concernées aidera le CCMF et les gouvernements qui en sont membres à élaborer et à mettre en œuvre la prochaine stratégie forestière. Les stratégies précédentes adoptaient une approche générale et universelle. Avec la prochaine stratégie, le CCMF vise à mieux cibler les priorités d'importance nationale. Afin de clarifier les imputabilités, la nouvelle stratégie sera mise en œuvre par le CCMF et les gouvernements membres. Des mécanismes additionnels de mise en œuvre, auxquels participeraient les parties concernées, pourraient être élaborés en fonction des commentaires qui seront reçus tout au long du processus d'élaboration de la stratégie.



III. Contexte de l'aménagement forestier durable au Canada

Les forêts du Canada sont publiques à 94 %. Environ 6 % appartiennent à des intérêts privés, incluant des grands exploitants et plus de 425 000 boisés privés. La compétence des provinces en matière de ressources naturelles découle de l'article 92 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, qui donne aux provinces les pouvoirs touchant « l'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province et des bois et forêts qui s'y trouvent ». La Constitution du Canada donne aux provinces le pouvoir touchant « l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources forestières ... y compris leur rythme de production primaire ». Ces pouvoirs comprennent également la possibilité d'établir des droits de coupe et de réglementer les exportations vers d'autres parties du Canada. Chaque province a adopté sa propre législation et ses propres

règlements, normes et programmes touchant l'allocation des droits d'exploitation dans les forêts publiques et les responsabilités touchant la gestion des forêts publiques. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la responsabilité de gérer les forêts et la faune a été transférée du gouvernement fédéral au gouvernement territorial.



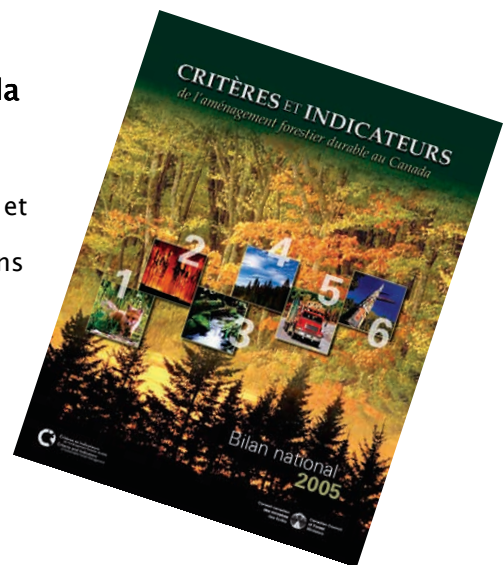


Le gouvernement fédéral est responsable des affaires étrangères, comme le commerce, les traités et les conventions touchant les forêts et les produits forestiers. À ce titre, il a le mandat clair de promouvoir le commerce des produits forestiers canadiens et de surveiller la mise en œuvre des règlements sur le commerce international. La nature transfrontalière de nos forêts donne également au gouvernement fédéral un rôle en matière de sciences et technologies et de recherche sur les forêts, notamment sur les enjeux stratégiques qui requièrent des études à long terme. Le gouvernement fédéral élabore et fait connaître les politiques forestières nationales, développe des connaissances, des outils et des technologies afin de gérer la viabilité des forêts canadiennes et offre des conseils stratégiques au secteur forestier du Canada. Les gouvernements fédéral et provinciaux partagent la responsabilité de surveiller et de transmettre les données et les informations relatives à l'état des forêts canadiennes et des pratiques sylvicoles, compte tenu que ces questions influent sur les débats publics et internationaux.

Les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada sont reconnus et affirmés en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les droits des peuples autochtones couvrent les pratiques, les traditions et les coutumes que ces peuples avaient avant les contacts avec les Européens et qui constituent le caractère unique de leur culture. Les droits issus des traités désignent les droits qui ont été établis et définis dans le cadre de traités particuliers. Les tribunaux canadiens ont reconnu et affirmé que les droits ancestraux ou issus de traités font partie du droit canadien. Tous les ordres de gouvernement reconnaissent d'une part que la Couronne a l'obligation de consulter les peuples autochtones lorsque ses actions peuvent avoir un effet négatif sur des droits ancestraux ou issus de traités, que ces droits soient établis ou présumés et d'autre part que les tribunaux canadiens continuent de clarifier la nature de cette obligation. L'obligation de consulter les peuples autochtones repose sur le principe de l'honneur de la Couronne.

IV. Leadership du CCMF en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie

Le CCMF comprend tous les ministres responsables des forêts (fédéral, provinciaux et territoriaux). Établi en 1985, il constitue une tribune où les gouvernements collaborent dans des domaines d'intérêt commun. Le CCMF favorise l'élaboration de politiques et d'initiatives visant à renforcer le secteur forestier. Il assure un leadership, se penche sur les enjeux nationaux et internationaux et établit l'orientation générale en matière d'intendance et d'aménagement forestier durable au Canada.





Il incombe à l'ensemble des gouvernements de protéger les valeurs forestières, qui constituent un bien national et de faciliter la circulation des biens et des services provenant des forêts, au profit des Canadiens. À ce titre, le Conseil :

- favorise la collaboration entre les gouvernements à l'égard des questions d'intérêt commun, de portée intergouvernementale ou internationale, qui touchent les forêts;
- encourage la collaboration visant à l'élaboration et à la mise à jour de la base d'informations scientifiques sur laquelle repose la prise de décisions en matière d'aménagement forestier;
- exerce un leadership international en matière d'aménagement forestier durable;
- fait la promotion de l'aménagement forestier durable au Canada;
- collabore avec d'autres conseils ministériels en ce qui a trait aux dossiers d'intérêt commun;
- échange de l'information sur les questions qui touchent le secteur forestier;
- offre l'encadrement pour la signature et la mise en œuvre des accords dans des domaines particuliers.

L'actuelle Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt a pour mandat de superviser la mise en œuvre de la stratégie de 2003–2008 et de faire rapport à ce sujet. Son mandat se termine en 2008. Le CCMF reconnaît la valeur de la Coalition et son rôle unique comme seul groupe multilatéral national au Canada s'intéressant aux questions forestières. Le CCMF collabore avec la Coalition actuelle afin d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie de 2003–2008 et d'en tirer des leçons.

V. Vision et principes

La stratégie définira ce qui, de l'avis du CCMF, constitue la vision et les principes en matière d'aménagement forestier durable au Canada pour les années à venir, ainsi que les buts et les objectifs relatifs aux enjeux que le CCMF juge d'importance nationale, à l'heure actuelle et dans l'avenir. À travers leur implication dans l'élaboration de la stratégie, les parties concernées auront l'occasion de fournir des commentaires sur cette vision et ces principes. La stratégie sera revue périodiquement, au besoin, afin de tenir compte de l'évaluation de la situation. La stratégie inclura un mécanisme de collaboration entre les gouvernements et les parties concernées dans les secteurs d'activité prioritaires, tels que définis par le CCMF. La prochaine stratégie vise à mieux cibler les enjeux d'importance nationale. Le CCMF misera sur les priorités qui sont cohérentes avec le mandat et les responsabilités des gouvernements membres, tout en respectant et en appuyant les initiatives mises de l'avant par d'autres organisations.





Le CCMF propose la vision suivante pour les forêts du Canada :

Les forêts du Canada seront préservées et améliorées afin qu'elles profitent à tous les Canadiens et Canadiennes, maintenant et dans l'avenir, tant sur le plan social, culturel, environnemental et économique.

Le CCMF propose les principes suivants pour la Stratégie sur la forêt du Canada :

- La bonne intendance de toutes les terres forestières afin qu'elles offrent une foule d'avantages et qu'elles contribuent à la qualité de la vie de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.
- La compétitivité et l'innovation sont les fondements d'une industrie forestière progressive et dynamique et le Canada doit y accorder, sur une base continue, une grande importance pour maintenir sa place sur les marchés nationaux et internationaux.
- L'information complète et actuelle sur l'état de la forêt, sur l'industrie forestière et sur le bien-être social et économique de tous ceux qui vivent de la forêt doit être publique.
- La responsabilité sociale à l'égard des autres partenaires mondiaux, afin d'encourager et d'établir un système d'aménagement forestier durable, doit être constamment encouragée et favorisée.

Questions :

La vision définie dans l'Accord canadien sur la forêt pour 2003–2008 s'énonce comme suit :

La santé à long terme de la forêt canadienne sera conservée et améliorée, au bénéfice de tous les êtres vivants, tout en assurant un bien-être social, culturel, environnemental et économique à la population canadienne actuelle et future.

- *Préférer-vous la nouvelle formulation de la vision ou la formulation actuelle? Pourquoi?*
- *Les principes présentés ici sont-ils valides? Dans la négative, comment devrait-on les modifier?*

VI. Enjeux

De nombreuses forces externes façonnent le milieu physique, ainsi que le contexte économique et politique à l'échelle mondiale. Neuf enjeux ont un impact immédiat sur l'aménagement forestier durable au Canada et sont décrits plus en détail à l'Annexe A. De plus, le CCMF considère que plusieurs enjeux importants doivent être pris en compte dans l'élaboration de la prochaine stratégie. Les voici, sans aucun ordre de priorité particulier :

- la compétitivité de l'industrie forestière et la bioéconomie connexe;
- la santé des forêts et la gestion des insectes, des maladies et des incendies;
- la durabilité et la résilience des collectivités autochtones et non autochtones tributaires de la forêt;



- l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci;
- la biodiversité et les cycles naturels;
- les obligations et les intérêts internationaux du Canada;
- l'information et les connaissances au sujet des forêts canadiennes et des industries, des collectivités et des environnements connexes;
- la forêt boréale du Canada;
- les changements institutionnels, comme l'émergence de mécanismes de certification par des tierces parties, la réforme du mode de tenure forestière et l'impact des autres secteurs de gestion des ressources sur les forêts.

Nous encourageons les personnes et organisations qui liront le présent document à répondre, si elles le désirent, aux questions plus détaillées sur les enjeux qui figurent à l'Annexe A.

Question :

- *Y a-t-il d'autres enjeux dont devrait tenir compte le CCMF dans la formulation de la prochaine Stratégie sur la forêt du Canada?*
- *Quels devraient être les cinq enjeux prioritaires?*



VII. Buts et objectifs

Considérant les commentaires et avis des parties concernées en réponse au présent document, le CCMF proposera des buts et objectifs nationaux en fonction des grandes priorités et inspirés de son Cadre de critères et d'indicateurs résumé à l'Annexe B. Les parties concernées auront la possibilité de présenter d'autres commentaires et avis dans le cadre de l'examen de la stratégie provisoire, au début de 2008.



Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux élaborent et appliquent des politiques et des mesures qui encouragent et favorisent l'aménagement forestier durable dans leurs domaines de compétence. Chaque gouvernement membre du CCMF a établi des processus bien balisés de participation du public, incluant les Premières nations et les parties concernées à la gestion des ressources naturelles, mécanismes qui sont distincts de la présente démarche d'élaboration de stratégie sur la forêt du Canada. Les gouvernements concernés cherchent, séparément de l'actuelle démarche, à obtenir la participation directe du public, des Premières nations et des parties concernées à l'égard des politiques et des pratiques d'aménagement forestiers qui sont de leur ressort.

Le CCMF n'envisage donc pas de dresser une liste de mesures pour la mise en œuvre de la prochaine stratégie sur la forêt. Il reviendra plutôt aux divers ordres de gouvernement et aux parties concernées de déterminer les mesures





appropriées pour appliquer la stratégie, compte tenu des circonstances qui leur sont propres. Le CCMF utilisera les mécanismes de rapport existants, notamment le Cadre de critères et d'indicateurs et les divers mécanismes de rapport sur l'état de la forêt, pour évaluer et rendre compte des progrès réalisés.

Question :

- *Compte tenu de la vision et des principes décrits ci-dessus, quels buts et objectifs devraient faire partie de la prochaine stratégie?*
- *Que pensez-vous de l'approche de mise en œuvre qui est proposée?*

VIII. Processus de consultation des parties concernées

Le CCMF et les gouvernements qui en sont membres seront responsables de la stratégie et favoriseront l'implication des parties concernées pour l'élaboration et, au besoin, pour la mise en œuvre de la stratégie. Les parties concernées comprennent les gouvernements, les groupes autochtones nationaux, l'industrie, les universités, diverses organisations non gouvernementales et le public. De plus, le CCMF cherche à obtenir les avis et les commentaires de toutes les parties concernées au sujet du présent document d'orientation. En 2007 et en 2008, le CCMF utilisera divers mécanismes, dont des ateliers, des documents et des rencontres, pour obtenir des commentaires au sujet du présent document d'orientation et sur le projet de stratégie sur la forêt. Le Tableau 1 présente les grandes étapes et le calendrier pour ce processus.

Tableau 1. Processus d'implication des parties concernées

Élément	Description	Date
Début du processus	Le CCMF a annoncé son intention de diriger l'élaboration de la prochaine stratégie sur la forêt, à la fin de sa réunion annuelle en octobre 2006.	Octobre 2006
Document d'orientation	Le document d'orientation est publié pour encourager et cibler les discussions au sujet de la prochaine Stratégie sur la forêt du Canada. Les commentaires au sujet de ce document sont obtenus par Internet et par courrier. Période d'examen de quarante-cinq (45) jours.	Juin-juillet 2007
Évaluation et rapports	Les résultats de l'évaluation finale de l'actuelle Stratégie nationale sur la forêt (2003-2008) et des autres rapports (p. ex., rapport sur les C et I du CCMF) sont pris en considération dans la formulation finale de la nouvelle stratégie.	Automne 2007



Élément	Description	Date
Rapport sur les commentaires	Le rapport sur les commentaires au sujet du document d'orientation est présenté à un ou des atelier(s) au(x)quel(s) participeront les parties concernées, afin de discuter du contenu du projet de stratégie.	Janvier-mars 2008
Publication et examen de la stratégie provisoire	Le projet de stratégie présentera, tôt dans son processus d'élaboration, une présentation générale des rôles, des responsabilités et des attentes. Des réunions et des ateliers de consultation auront lieu avec les parties concernées, afin d'examiner le projet de stratégie en termes de priorités, de mesurabilité, de responsabilité et de faisabilité. La stratégie provisoire sera mise en onde sur Internet et distribuée aux fins de commentaires par le public et les groupes autochtones, afin que de tenir compte des principaux points de vue dans la préparation de la stratégie finale pour son approbation. Période d'examen de trente (30) jours. A second report on what was heard concerning the draft strategy will be published, and a final draft of the next Strategy will be prepared for consideration by CCFM Ministers.	Janvier-mars 2008
Préparation de la stratégie finale	Un deuxième rapport sur les commentaires portant sur la stratégie provisoire sera publié et une version provisoire finale de la prochaine stratégie sera préparée à l'intention des ministres du CCMF.	Avril-mai 2008
Publication de la stratégie	Les ministres annonceront la nouvelle stratégie et en autoriseront officiellement la publication à leur réunion annuelle de l'automne 2008.	Juin-juillet 2008

Questions :

- Êtes-vous d'accord avec le processus et le calendrier proposés? Dans la négative, pourquoi?
- Quel serait le rôle des parties concernées à l'égard des enjeux forestiers au Canada?

**IX. Rapports et évaluation**

Les rapports sur la mise en œuvre de la stratégie forestière et l'évaluation de celle-ci seront coordonnés et intégrés dans le cadre des mécanismes existants, notamment les rapports sur l'état de la forêt et les bilans nationaux périodiques sur les critères et indicateurs. Outre les rapports et





l'évaluation réalisée par les gouvernements, de nombreuses sociétés forestières participent à des processus de certification de produits forestiers par des tierces parties, gérés par des vérificateurs indépendants qui se basent sur des cadres élaborés par divers groupes, notamment l'Association canadienne de normalisation, le *Forest Stewardship Council*, la *Sustainable Forestry Initiative*, etc. De plus, plusieurs organisations non gouvernementales ont publié des évaluations indépendantes sur les forêts du Canada. Le CCMF cherchera à établir des partenariats stratégiques avec les parties concernées et à obtenir leur participation à la réalisation du bilan national public sur la gestion de la forêt.

Question :

- Êtes-vous d'accord avec l'utilisation des mécanismes de rapport existants (par exemple, les rapports sur l'état de la forêt et les bilans nationaux sur les critères et indicateurs) pour faire le suivi des progrès dans la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable? Dans la négative, pourquoi?

X. Résumé

Le présent document d'orientation donne un aperçu de ce que propose le CCMF en matière de contenu et de processus pour l'élaboration de la prochaine stratégie sur la forêt du Canada et résume bon nombre des enjeux sur lesquels elle pourrait porter. Il est impossible de présenter un résumé complet de tous les enjeux dans un document aussi bref. Les lecteurs intéressés trouveront une description détaillée des nombreux programmes du CCMF sur son site Internet, http://www.ccfm.org/index_f.php. L'objectif de ce document est de poser des questions qui susciteront une discussion fructueuse entre les parties concernées et les gouvernements. D'autres occasions de consultation et d'implication du public se présenteront, à mesure que le CCMF façonnera la nouvelle stratégie. Nous espérons recevoir vos questions et vos commentaires dans un esprit constant de coopération, afin d'assurer l'aménagement durable de nos forêts.

XI. Pour de plus amples renseignements

Veillez envoyer vos commentaires et vos réactions au sujet du document d'orientation à l'adresse suivante :

Conseil canadien des ministres des forêts
Groupe de travail sur la stratégie forestière de 2008
580, rue Booth, Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Télécopieur : (613) 947-9033
Courriel : 2008strategy@ccfm.org

Les parties concernées peuvent également présenter leurs commentaires et réactions, dans la section Stratégie nationale sur la forêt, sur le site Internet du CCMF, <http://www.ccfm.org/>.



Annexe A. Enjeux potentiels examinés

Le CCMF estime que les enjeux suivants sont prioritaires. Certains relèvent du mandat du CCMF; d'autres, comme le changement climatique et la biodiversité, ne relèvent pas de son mandat mais requièrent la coopération de nombreux gouvernements et organisations. Les parties concernées sont invitées à faire parvenir leurs commentaires et leurs suggestions au CCMF au sujet de son interprétation de ces enjeux.

1. Compétitivité de l'industrie forestière

En 2007, l'industrie canadienne des produits forestiers emploie directement plus de 375 000 travailleurs. La vente des produits forestiers est évaluée à quelques 77 milliards de dollars et la contribution de l'industrie forestière représente 2,9 % du produit intérieur brut du Canada. Près de 80 % des produits de bois finis sont destinés à l'exportation. À l'heure actuelle, l'industrie canadienne des produits forestiers et les collectivités qui dépendent de cette ressource sont confrontées à une période de restructuration et de rationalisation, car les marchés mondiaux changent, ce qui entraîne une évolution de la demande, des investissements et des stratégies de production. Cette période de rajustement offre une occasion à l'industrie forestière canadienne de se renouveler, voire de se redynamiser, mais cette transition sera difficile pour de nombreux travailleurs et de nombreuses collectivités.

L'industrie forestière canadienne survivra seulement si elle continue à démontrer sa capacité d'évoluer et de s'adapter à un contexte qui change constamment. L'accent doit être mis sur ce qui différencie le Canada des autres pays ayant des forêts similaires et abondantes. Comme le capital des ressources naturelles du Canada ne suffit plus pour assurer un avantage comparatif à notre industrie, un nouveau modèle d'industrie forestière doit voir le jour et s'appuyer sur les autres atouts du Canada, y compris :

- la volonté collective de prévoir et d'accepter le changement;
- d'excellents résultats en termes d'intendance et d'aménagement durable des forêts;
- un engagement ferme envers des normes environnementales et sociales élevées;
- des gens de talent et des effectifs hautement qualifiés;
- des systèmes solides d'innovation et l'énergie créative pour fabriquer des produits à haute valeur qui sauront répondre aux demandes des marchés actuels et futurs, tout en respectant les autres valeurs, utilisations et services.

Malgré le fléchissement de l'emploi global dans ce secteur, on prévoit qu'il y aura des occasions d'emploi pour les nouveaux travailleurs. La main-d'œuvre actuelle vieillit et le secteur forestier devra donc recruter, former et retenir des travailleurs qualifiés dans tous les segments de l'industrie. De nombreuses entreprises et plusieurs gouvernements provinciaux ont manifesté leur inquiétude au sujet du recrutement de scientifiques spécialistes des forêts, d'ingénieurs forestiers, de techniciens en foresterie et d'opérateurs qualifiés pour la transformation des produits du bois, car de nombreux travailleurs approchent de l'âge de la retraite.

L'augmentation rapide du prix de l'énergie offre à la fois des défis et des occasions pour l'industrie. Les coûts du transport et d'électricité ont augmenté de manière spectaculaire dans certaines régions du Canada. Certaines compagnies pourraient générer de l'électricité à partir des déchets d'usine et de



la biomasse forestière, mais la concurrence accrue pour ces produits pourrait perturber la chaîne d'approvisionnement existante pour ce qui est des copeaux et des déchets d'usine.

La biomasse forestière pourrait être utilisée comme combustible ne générant pas de carbone, dans la production d'électricité et à d'autres fins. Les technologies de production d'électricité à partir du bois sont bien développées, mais leur adoption généralisée est tributaire de l'évolution des prix et des politiques. D'autres bioproduits, comme les bioplastiques, les produits pharmaceutiques et les combustibles liquides, y compris l'éthanol, peuvent être fabriqués à partir des fibres ligneuses. À moyen ou à long terme, une partie des usines de pâte et papier pourraient être converties en bioraffineries qui produiraient de l'énergie renouvelable et des produits chimiques industriels précieux.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) comprennent de nombreux produits botaniques et autres générés directement ou indirectement à partir des organismes vivant dans les écosystèmes forestiers. Depuis des milliers d'années, ces produits contribuent au mode de vie des peuples autochtones. De plus, ils représentent un revenu supplémentaire et un emploi saisonnier pour les collectivités rurales pour lesquelles les débouchés économiques sont limités. La cueillette des PFNL était naguère une industrie marginale, mais c'est maintenant un secteur qui représente 1 milliard de dollars dans l'économie canadienne.

Le Canada a tout ce qu'il faut pour demeurer un leader au sein du secteur forestier mondial. Il possède un cadre réglementaire s'appuyant sur des normes environnementales solides, un approvisionnement en fibres de haute qualité, un accès aux marchés, un climat politique et économique stable, des marchés de capitaux efficaces, une main-d'œuvre hautement qualifiée, ainsi qu'un engagement ferme envers la recherche forestière.

Initiatives en cours sur la compétitivité de l'industrie forestière

Les gouvernements canadiens sont actuellement engagés dans un dialogue sur l'avenir du secteur forestier avec les sociétés forestières, les collectivités autochtones, les collectivités tributaires de la forêt, les syndicats, les ONG, ainsi que d'autres gouvernements et organismes. Le CCMF a commencé à répondre aux changements, en cherchant à :

- favoriser l'innovation dans le secteur forestier grâce à la recherche et au développement, au perfectionnement du capital humain, à l'augmentation de la qualité des données de l'industrie et à l'obtention d'information sur les marchés de produits à valeur-ajoutée;
- prendre en considération les divers obstacles au développement des nouveaux marchés, qu'il s'agisse d'obstacles commerciaux, stratégiques ou organisationnels;
- évaluer le contexte mondial des investissements;
- promouvoir les initiatives visant à maintenir et à accroître la position actuelle du Canada sur les marchés internationaux;
- aider les diverses administrations à faire valoir les questions touchant la compétitivité du secteur, ainsi que les occasions qui s'y rapportent, auprès des divers gouvernements.

Question :

- *Y a-t-il d'autres éléments que le CCMF devrait examiner au sujet de la compétitivité du secteur forestier?*



2. Santé des forêts

Les forêts ont toujours été sujettes aux feux et ont été l'objet d'infestations par les insectes et les maladies. En fait, ces processus sont essentiels à la destruction et au renouvellement créatif et cyclique de la forêt. Toutefois, au cours des dernières années, l'ampleur et l'intensité de ces perturbations ont changé à cause de deux facteurs importants. Tout d'abord, le changement climatique, notamment les températures plus chaudes, perturbe les facteurs qui limitaient autrefois l'aire de propagation des feux et de certains ravageurs et contrôlaient leur progression. En deuxième lieu, le commerce international accru a entraîné l'introduction d'insectes et de maladies exotiques qui menacent les espèces indigènes.

La Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers (SNLCRF) du Canada, qui est en cours d'élaboration, favorisera la collaboration des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'égard des problèmes que présentent les ravageurs forestiers. Cette stratégie s'appuie sur la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes et offre des réponses aux problèmes que présentent ces parasites:

- En s'appuyant sur un cadre commun d'analyse des risques, afin de faciliter une réponse nationale qui soit rationnelle, responsable et coordonnée;
- En tenant compte de la capacité d'intervention des divers ordres de gouvernement et des partenaires afin d'intégrer les capacités et les compétences collectives;
- En favorisant une perspective « horizontale » en matière de lutte antiparasitaire au niveau des écosystèmes et des paysages;
- En offrant des occasions de partenariats stratégiques et de participation des intervenants.

La Stratégie canadienne en matière de feux de forêt (SCFF) introduit une nouvelle approche qui vise à équilibrer les aspects sociaux, écologiques et économiques relatifs aux feux de forêt. Elle tient compte des causes et des symptômes des feux de forêt, grâce à un ensemble exhaustif et intégré d'activités de gestion des risques, s'appuyant sur l'atténuation des dangers, le niveau de préparation, l'intervention, la suppression ainsi que la remise en état.

Le CCMF a convenu d'un plan d'action visant à renouveler la gestion des feux de forêt et la protection contre ces feux au Canada. Les succès récents dans la lutte contre les feux de forêt sont dus à la coopération entre les gouvernements en termes de recherche, de développement, d'expertise et de ressources.

Question :

- *Comme la question du changement climatique est abordée à la section 4, y a-t-il d'autres priorités en matière de santé des forêts que le CCMF et les gouvernements devraient envisager dans la Stratégie sur la forêt du Canada?*





3. Stabilité et résilience sociales

Collectivités tributaires de la forêt

La forêt canadienne profite grandement à tous : les collectivités qui dépendent des forêts, les travailleurs, les sociétés forestières, les citoyens et les gouvernements.

Au Canada, 337 collectivités obtiennent plus de la moitié de leurs revenus d'emploi de l'industrie des produits forestiers. Dans ces collectivités qui dépendent de la forêt, la scierie ou l'usine de pâte ou de papier est souvent le principal employeur et ses employés soutiennent les autres entreprises de la collectivité. L'emploi direct dans le secteur des produits forestiers (bois massif, pâte et papier) devrait, selon les prévisions, passer de 271 000 en 2005 à 233 000 en 2020. Les pertes d'emploi dans le secteur de la coupe et du transport du bois s'ajouteront aux pertes dans les scieries et les papeteries, bien que l'industrie de l'énergie puisse compenser une partie de ces pertes.

De nombreuses collectivités qui dépendent de la forêt connaîtront des transformations importantes à mesure que les installations vieillissantes et inefficaces fermeront leurs portes. Bien que de telles transitions économiques et sociales dans ces collectivités soient, dans une certaine mesure, récurrentes, il est important d'accroître leur résilience afin qu'elles puissent s'adapter au changement. L'accès aux nouvelles technologies, le développement d'un leadership local, l'éducation et l'innovation peuvent les aider à traverser ces périodes de transition.

Collectivités autochtones

Depuis de très nombreuses années, les forêts canadiennes jouent un rôle essentiel dans la satisfaction des besoins culturels, spirituels et matériels des populations autochtones du Canada. Elles contribuent à la richesse et au bien-être de nombreuses collectivités autochtones.

De nos jours, les collectivités autochtones possèdent ou contrôlent environ 6 millions d'hectares de terres forestières (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves) à travers le Canada, ce qui représente la totalité des superficies forestières du Nouveau-Brunswick. La foresterie constitue une activité économique importante pour ces collectivités. D'ailleurs, selon les données du recensement de 2001 de Statistiques Canada, 13,8% de la population active autochtone travaille dans le secteur forestier (7,7% au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, 4,2% dans l'industrie du bois et 1,9% dans l'industrie du papier et des activités connexes).

De tous les segments de la population canadienne, le peuple autochtone représente celui qui possède la plus forte croissance. En 2001, il constituait 2,9% de l'ensemble de la population active canadienne. Selon les prévisions, cette proportion devrait atteindre 3,6% d'ici 10 ans. Cette augmentation est notamment attribuable à la croissance du nombre d'autochtones en âge de travailler. De plus, il est important de souligner que la moyenne d'âge de la population autochtone est plus jeune que celle de la population canadienne dans son ensemble. Les gouvernements à travers le Canada reconnaissent que le peuple autochtone représente une portion de plus en plus importante de la population active du Canada, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs des ressources naturelles.

Les relations entre les gouvernements et les Autochtones évoluent, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités, le développement économique, la participation dans la gestion des ressources naturelles, le partage des avantages et la consultation sur les décisions gouvernementales.



Une participation accrue des Autochtones dans le secteur forestier pourrait avoir un effet positif sur l'aménagement forestier durable et pourrait aussi contribuer à bâtir des collectivités autochtones plus vigoureuses.

Questions :

- *Y a-t-il d'autres éléments dont le CCMF et les gouvernements devraient tenir compte dans la prochaine stratégie pour ce qui est de la stabilité sociale, de la santé et de la résilience des collectivités tributaires de la forêt? Dans l'affirmative, quels sont ces points?*
- *Quels autres éléments devraient être abordés dans la prochaine stratégie en ce qui a trait aux collectivités autochtones?*

4. Changement climatique

L'accroissement des températures et les autres effets du changement climatique aux latitudes élevées sont attribuables à des changements dans le flux de carbone entre l'océan et l'atmosphère. Nous pouvons nous attendre à ce que le changement climatique ait également un effet sur le cycle des nutriments, la biodiversité, les cycles hydrologiques et les régimes de perturbation. Notre capacité de prévoir les résultats et de gérer la forêt de façon durable deviendra de plus en plus ardue en raison de ces changements dynamiques à grande échelle.

La longévité et la grande étendue de nos forêts (incluant les terres humides) font qu'elles s'adapteront bien à un bilan du carbone positif à long terme. Les forêts et les terres humides qui leur sont rattachées absorbent et retiennent le dioxyde de carbone (CO₂) atmosphérique pour produire les glucides dont elles ont besoin pour leur croissance et relâchent le CO₂ dans l'atmosphère par l'intermédiaire des insectes, des maladies, de la décomposition, des incendies et divers autres mécanismes. Les forêts du Canada et les terres humides qui leur sont rattachées jouent donc un rôle crucial dans le cycle planétaire du carbone. Toutefois, les régimes modifiés d'incendies et d'infestations des ravageurs qui résultent du changement climatique peuvent influencer sur la disponibilité de CO₂ dans l'atmosphère.

Questions :

- *Quels autres éléments le CCMF et les gouvernements devraient-ils examiner au sujet du rôle des forêts dans le changement climatique?*
- *Quels autres éléments le CCMF devrait-il inclure dans la stratégie forestière au sujet de l'évaluation des risques, de leur atténuation et de l'adaptation à ceux-ci?*

5. Biodiversité des forêts

Nos forêts sont l'habitat des deux tiers de toutes les espèces qui vivent au Canada. Tout comme il est plus facile pour les collectivités et les pays de s'adapter à l'évolution des marchés mondiaux quand ils disposent d'une base économique diversifiée, la diversité biologique permet aux organismes et aux écosystèmes de réagir aux changements environnementaux et de s'y adapter. La conservation de la biodiversité est un élément crucial de l'aménagement forestier durable. De plus, elle relève simultanément de plusieurs champs de compétence : le fédéral, les provinces et les territoires. Les ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles du Canada s'intéressent aux questions de la biodiversité qui font partie intégrante des objectifs stratégiques



du CCMF. Dans la foulée de la ratification, par le Canada, de la Convention sur la diversité biologique en 1992, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont établi un Groupe de travail sur la biodiversité. En 1995, il publiait la Stratégie de la biodiversité. Une législation sur les espèces en péril est en vigueur, tant à l'échelle fédérale qu'au niveau provincial.

Initiatives actuelles touchant la biodiversité

En 2000, les ministres se sont entendus sur quatre priorités nationales touchant la biodiversité, qui requièrent des mesures concertées entre les secteurs et les divers paliers de gouvernements :

- la menace des espèces exotiques envahissantes;
- la participation des Canadiens par le biais de l'intendance;
- l'établissement d'un programme de recherche sur la biodiversité au Canada qui comportera un volet gestion de l'information sur la biologie;
- l'amélioration de la capacité de surveillance et de rétroaction sur l'état et l'évolution de la biodiversité, y compris un programme de surveillance intégrée.

Le Programme d'intendance du Canada et la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes sont le fruit de cette collaboration. Les travaux se poursuivent dans les domaines de la science de la biodiversité, de l'information, de la surveillance et des rapports sur l'état et l'évolution de la biodiversité. Cette coopération multisectorielle et entre les différents ordres de gouvernement couvre également d'autres sujets importants dont l'accès aux avantages et leur partage, la protection des espèces en péril, les produits de la biodiversité et les aires protégées. Le CCMF verra à ce que son point de vue soit représenté dans ces initiatives et les autres de niveau national qui portent sur l'aménagement forestier durable.

Question :

- *Y a-t-il d'autres aspects de la biodiversité dont devraient tenir compte le CCMF et les gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine stratégie? Dans l'affirmative, lesquels?*

6. Obligations et intérêts internationaux

Le Canada joue un rôle important dans les négociations internationales portant sur divers enjeux forestiers, notamment : l'aménagement forestier durable, la biodiversité, la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts, le commerce international, la croissance économique, le changement climatique, l'évolution de l'utilisation des terres et la conservation des terres. Le Canada surveille la situation et les politiques de ses partenaires commerciaux et s'intéresse vivement aux politiques qui peuvent soit élargir les débouchés pour de nouveaux produits, soit restreindre les exportations.

Le Canada fait preuve de leadership dans de nombreuses ententes internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED et ses principes d'aménagement forestier) et les Critères et indicateurs du Processus de Montréal sur l'aménagement forestier durable des forêts tempérées et boréales. Le Canada est également signataire de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et il a des obligations de rendre compte de ses activités en vertu de



chacune de ces ententes. Il est un membre actif de plusieurs tribunes sur les politiques internationales, y compris le Forum des Nations Unies sur les forêts, où il participe à l'élaboration d'instruments n'ayant pas force obligatoire en matière de forêts et du programme de travail pluriannuel. Le Canada est préoccupé par l'état de l'environnement dans le monde entier et continuera de participer à des initiatives qui touchent cette question.

Initiatives internationales actuelles en matière de forêts

Dans le cadre de son programme permanent, le CCMF cherche à démontrer l'engagement du Canada envers l'aménagement forestier durable et à réaliser les objectifs canadiens dans le cadre des politiques internationales sur les forêts. Le CCMF est à l'affût des tendances et des progrès, il avise les gouvernements et transmet ses vues au sujet des politiques forestières internationales au gouvernement fédéral (y compris ses ministères et organisations) afin de l'aider à formuler des politiques internationales touchant les forêts et à prendre position sur les enjeux forestiers internationaux. En plus, le CCMF aide à l'établissement de positions à l'égard d'enjeux internationaux sur les forêts

Sur le plan international, un élément clé du programme du CCMF est la lutte contre l'établissement de barrières non tarifaires et commerciales basées sur des politiques forestières dans les marchés d'exportation et la promotion à l'étranger des politiques et des programmes du Canada en matière de forêts.

Questions :

- *Comment la stratégie devrait-elle tenir compte des obligations et engagements internationaux du Canada?*
- *Quel est le rôle mondial du Canada en termes d'intendance de ses forêts?*
- *Y a-t-il d'autres éléments dont le CCMF et les gouvernements devraient tenir compte dans la stratégie sur la forêt pour ce qui est des intérêts internationaux du Canada?*
- *Dans quelle mesure la stratégie devrait-elle tenir compte des enjeux internationaux, des défis mondiaux et de l'évolution du rôle du Canada?*

7. Information et connaissances sur les forêts

Pour faire progresser l'aménagement forestier durable, nous avons besoin d'un mécanisme qui permette d'évaluer les progrès. En 1995, le CCMF a publié son premier Cadre de critères et d'indicateurs (C et I) pour l'aménagement forestier durable. Le Cadre a été mis à jour en 2003. Afin de soutenir ces exigences de rétroaction, le CCMF continue de mettre au point le Système national d'information sur les forêts (SNIF). Les données de ce système servent à examiner l'évolution du contexte et à identifier les lacunes dans les politiques, à appuyer les changements dans les pratiques d'aménagement et à déterminer si les objectifs convenus sont atteints. S'appuyant sur des normes internationales, le SNIF est disponible sur Internet et permet aux gouvernements et aux intervenants d'accéder facilement à l'information sur les forêts.

Il ressort de l'expérience acquise avec l'utilisation du Cadre des C et I du CCMF que la couverture, l'actualisation et la fréquence des données varient grandement pour de nombreux indicateurs. Plusieurs indicateurs importants sont difficiles à mesurer, ou n'ont été mesurés que sur une base restreinte. Mentionnons entre autres la contribution des produits forestiers non ligneux et non commercialisés, les services basés sur la forêt, les ajouts ou les





suppressions de superficie forestière et la durabilité de la cueillette annuelle des produits forestiers non ligneux. Outre le SNIF, le CCMF tient à jour un Programme national de données sur les forêts (<http://nfdp.ccfm.org/>), une source d'information facilement accessible sur l'aménagement forestier.

Question :

- *Comment la prochaine stratégie pourrait-elle améliorer l'information et les connaissances sur les forêts du Canada et les pratiques d'aménagement forestier durable canadiennes?*

8. La forêt boréale

La forêt boréale couvre plus de 50 % de la masse continentale du Canada et contient de vastes étendues recouvertes de forêts, de lacs, de rivières et de terres humides qui n'ont pas encore été perturbés par le développement. Elle assure un nombre impressionnant de fonctions écologiques, notamment le cycle des nutriments, le stockage du carbone, la protection de la biodiversité et la conservation des bassins hydrographiques. La forêt boréale fournit environ la moitié du bois coupé au Canada et on y trouve également d'importants gisements de minéraux, de pétrole et de gaz ayant une valeur économique. Depuis décembre 2003, la région boréale du Canada est l'objet d'une attention accrue de la part des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales et des médias. En effet, la région boréale voit son importance croître en tant qu'enjeu politique. Tout comme la biodiversité des forêts, la région boréale est un dossier plurisectoriel qui requiert la coopération des gouvernements, des groupes d'intérêt, des collectivités autochtones et des secteurs industriels. Comme elle recouvre plusieurs provinces et écozones, sa conservation et son aménagement soulèvent plusieurs enjeux.

Le CCMF reconnaît la nécessité, pour les gouvernements, de s'intéresser aux dossiers touchant la forêt boréale et, au besoin, d'assurer un leadership. Pour toutes ces questions, le CCMF adopte une approche stratégique, scientifique et analytique. Dans le cadre de son programme et de son mandat, le CCMF réalise les activités suivantes :

- surveiller et analyser les enjeux et les perspectives touchant la région boréale;
- assurer la coordination et l'échange d'information entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- assurer la liaison et la coordination des communications avec les intervenants et les groupes intéressés par la forêt boréale;
- favoriser l'établissement de partenariats stratégiques et la participation des intervenants.

Question :

- *Comment la stratégie sur la forêt devrait-elle incorporer l'aménagement et la conservation de la forêt boréale canadienne?*



9. Changements institutionnels

Un des changements les plus importants dans le domaine forestier au cours des 50 dernières années est probablement l'avènement de la certification de l'aménagement forestier par des organisations indépendantes. En effet, le pouvoir croissant des consommateurs qui exigent des produits « verts » influe grandement sur certains marchés et sur le développement et la mise en œuvre de normes de conservation. La croissance rapide du mouvement de certification des produits forestiers au Canada est en partie le résultat des préoccupations des consommateurs à l'égard des pratiques forestières sur les terres publiques et privées. Les normes d'achat des gouvernements et les grands détaillants exigent de plus en plus l'utilisation de papier recyclé et de produits forestiers certifiés. Les fabricants doivent donc s'ajuster pour maintenir ou accroître leurs parts de marché. Le mouvement environnemental joue avec les forces du marché et les valeurs des consommateurs pour atteindre ses objectifs. Les gouvernements, l'industrie et les ONG travaillent maintenant ensemble dans tout le Canada pour trouver des solutions qui seront équitables pour toutes les parties concernées.

Une classe éduquée et motivée de citoyens est en train de changer le processus décisionnel classique. En effet, l'influence et la participation des citoyens, des Autochtones et des groupes intéressés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques forestières ont augmenté de manière spectaculaire par rapport à celles des experts gouvernementaux et de l'industrie. En outre, l'impact des autres secteurs de gestion des ressources sur la forêt représente un enjeu de plus en plus important.

Un autre dossier est le mode de tenure des terres forestières. Dans certaines provinces, les forêts publiques les plus productives sont allouées à des compagnies existantes, par l'intermédiaire de permis à long terme et d'autres instruments. Ce système peut entraver grandement les nouveaux investissements et la compétitivité, car il n'est pas aisé de réaffecter la fibre à des utilisations novatrices et à des nouveaux marchés. Le dossier de la tenure forestière sur les terres de la Couronne prendra de l'importance à mesure que le secteur répondra à la restructuration de l'industrie forestière.

Dans l'est du Canada, de nombreux boisés privés ne sont plus économiquement viables, si on les considère uniquement comme des sources de matières ligneuses et font l'objet d'une fragmentation et d'une parcellisation croissantes à mesure qu'ils sont aménagés à d'autres fins. Certaines terres appartenant à l'industrie ont déjà été vendues à des fonds de placement en immobilier, dont les objectifs d'aménagement sont différents de ceux des industries forestières classiques.

Question :

- *Quels autres changements institutionnels risquent d'influer sur l'aménagement forestier durable au Canada au cours de la prochaine décennie?*



**Annexe B. Critères et indicateurs du CCMF**

Critères	Objectifs
<p>1. Diversité biologique La diversité biologique comprend tous les niveaux d'organisation, allant d'écosystèmes entiers jusqu'aux structures chimiques qui sont le fondement de l'hérédité. Le maintien de la gamme naturelle d'écosystèmes et de la capacité de leurs éléments constituants de composer avec des forces et des processus externes permet d'atteindre l'équilibre dont dépend la diversité des espèces. Des changements au niveau des écosystèmes provoquent invariablement des changements dans les populations ainsi que dans leur distribution. Savoir que certaines espèces sont vulnérables ou menacées peut indiquer la nécessité d'apporter des changements aux pratiques d'aménagement forestier ou d'introduire d'autres mesures de rétablissement de la diversité biologique. La diversité génétique des espèces est gage de leur capacité d'évolution et d'adaptation au changement, donc de leur viabilité.</p>	<p>Préserver la variété, la qualité et l'étendue des écosystèmes forestiers.</p> <p>Aider à protéger, maintenir ou restaurer les espèces forestières en péril en raison de facteurs anthropogènes, grâce à des mesures appropriées d'aménagement forestier.</p> <p>Préserver la diversité génétique des espèces forestières.</p>
<p>2. État et productivité des écosystèmes L'aménagement durable des écosystèmes forestiers repose sur leur capacité de maintenir les fonctions et les processus écologiques et sur leur capacité de se perpétuer. Dans un écosystème forestier, la stabilité et la résilience s'allient pour en définir les conditions. La productivité désigne la capacité d'un écosystème d'accumuler de la biomasse, qui dépend de la quantité de nutriments, d'eau et d'énergie solaire absorbée et transférée dans l'écosystème. La productivité durable dans un écosystème forestier dépend de la capacité de récupération ou d'adaptation des éléments et de la population de celui-ci après des perturbations. La plupart des perturbations et des événements stressants sont essentiels au maintien d'un écosystème forestier. Toutefois, certains d'entre eux peuvent excéder la résilience d'un écosystème, altérer les profils et les processus d'un écosystème ou agir au détriment de la fonction écologique d'un écosystème. Les changements de vocation à long terme du territoire forestier, les stress biotiques et abiotiques importants et la dégradation des fonctions écologiques forestières causée par les polluants sont des facteurs importants de perturbation et de stress. L'état et la productivité des écosystèmes sont étroitement liés, puisque les améliorations de l'état sont souvent associées à des hausses de productivité. Cependant, lorsque les hausses de productivité des espèces utilisées pour le bois d'œuvre se produisent aux dépens d'autres espèces, cela peut entraîner le déclin d'un écosystème.</p>	<p>Maintenir et accroître la stabilité, la résilience et les taux de production biologique des écosystèmes forestiers.</p>



Critères	Objectifs
<p>3. Sol et eau Le sol et l'eau sont des éléments essentiels des forêts, car ils soutiennent le fonctionnement et la productivité des écosystèmes forestiers. La conservation du sol assure la préservation du substrat des peuplements forestiers. Il faut également conserver l'eau afin d'assurer un approvisionnement en eau potable pour les humains et la faune et fournir des milieux aquatiques appropriés aux plantes et aux animaux. La construction de routes d'accès et d'autres pratiques forestières peuvent nuire de bien des façons à la quantité et à la qualité du sol et de l'eau. Ces activités peuvent notamment provoquer l'érosion et le compactage du sol, introduire des sédiments dans les habitats aquatiques et causer des inondations et des hausses de la température de l'eau. Pour maintenir les écosystèmes terrestres et aquatiques en bon état, les autorités appliquent des politiques, des directives et des normes qui régissent les pratiques d'aménagement et protègent les sites vulnérables. L'évaluation directe des répercussions des pratiques forestières sur la quantité et la qualité du sol et de l'eau des forêts du Canada est difficile et coûteuse. Cependant, les indicateurs de conformité aux normes locales visant à réduire les perturbations du sol et à régir la construction des routes, le passage des cours d'eau et l'aménagement des zones riveraines peuvent fournir une mesure efficace, à condition que ces normes soient mises à jour périodiquement et appuyées par des travaux de recherche de longue durée et les meilleures connaissances scientifiques. Les mesures des surfaces déboisées dans les bassins hydrologiques peuvent indiquer les zones où des changements importants se sont produits en ce qui concerne les apports d'eau, la distribution des débits dans le temps et les débits de pointe.</p>	<p>Maintenir et accroître la quantité et la qualité des ressources en sol et en eau associées aux forêts.</p>
<p>4. Contribution aux cycles écologiques planétaires Les cycles écologiques planétaires sont des processus autorégulateurs complexes qui recyclent les réserves limitées d'eau, de carbone, d'azote et d'autres éléments vitaux de la Terre. Les forêts du monde apportent une contribution substantielle à ces processus planétaires dont elles dépendent grandement. Ces critères portent sur le rôle des forêts et du secteur forestier dans le cycle du carbone planétaire. L'aménagement forestier pourrait avoir une énorme influence sur ce rôle. L'impact de l'aménagement forestier sur le cycle hydrologique planétaire est également important, mais il relève du critère 3.</p>	<p>Maintenir et accroître le rôle des forêts</p>





Critères	Objectifs
<p>5. Avantages économiques et sociaux Les forêts fournissent des avantages commerciaux substantiels, notamment les produits ligneux, les produits non ligneux, l'eau et le tourisme, ainsi que des avantages non commerciaux tout aussi importants, notamment sur le plan de la faune, des loisirs, de l'esthétique et de la nature sauvage. Même si elles n'ont pas toujours un caractère lucratif, ces activités ont une très grande valeur pour la population canadienne et constituent des atouts importants pour la société. La répartition de ces avantages est l'un des principaux aspects de l'équité sociale. L'aménagement forestier durable doit s'effectuer de manière à ce que les forêts puissent fournir ces biens et ces services à long terme.</p>	<p>Maintenir les avantages économiques et sociaux découlant des forêts, pour les générations actuelles et futures.</p>
<p>6. Responsabilité de la société Le concept d'aménagement forestier durable va bien au-delà des aspects biologiques, environnementaux et économiques. En bout de ligne, c'est une question qui concerne les gens. Elle touche à la fois la qualité de vie et l'efficacité avec laquelle ils s'organisent en tant que société afin de gérer leur rapport aux ressources dans le meilleur intérêt des générations actuelles et futures. Ainsi, ce critère couvre la capacité de nos institutions de gérer nos ressources en étant fidèles aux valeurs de la société et de réagir aux changements de valeurs, notre façon de répondre aux besoins particuliers d'une collectivité sur le plan culturel et socioéconomique et le degré d'équité et d'équilibre qu'il est possible d'atteindre dans la répartition de nos ressources limitées.</p>	<p>Veiller à ce que les politiques forestières et les mécanismes d'aménagement forestier au Canada respectent les obligations légales touchant les droits des Autochtones et issus des traités.</p> <p>Accroître l'utilisation des terres autochtones à des fins traditionnelles et des connaissances écologiques forestières dans les politiques forestières et les pratiques d'aménagement.</p> <p>Accroître le bien-être et la résilience des collectivités autochtones et non autochtones qui vivent de la forêt.</p> <p>S'assurer que les processus de participation publique au processus décisionnel touchant les politiques forestières et les pratiques d'aménagement sont justes et efficaces.</p> <p>Veiller au respect des lois et des règlements touchant l'aménagement forestier.</p> <p>Instaurer un contexte propice aux investissements dans la recherche, à des inventaires forestiers de qualité, à l'accès public à l'information et aux directives sur l'aménagement forestier et aux normes touchant les questions écologiques.</p>